

Article 1- Préambule

Les conditions générales suivantes sont valables pour toutes les offres, travaux et livraisons de SAS Primasee. Elles ont pour but de clarifier les relations contractuelles entre SAS Primasee et ses clients. A noter qu'elles prévalent sur tout autre document, sauf dérogation spéciale écrite émise par SAS Primasee.

Article 2 - Description des prestations

Les prestations proposées par SAS Primasee sont essentiellement des réalisations audiovisuelles à destination des entreprises, collectivités, associations, sociétés de production télévisuelle et cinématographique et des particuliers.

Article 3 - Validation du devis

Les prestations de SAS Primasee sont définies dans le devis établi pour chaque client. Celui-ci détaille les conditions particulières de la mission venant compléter les conditions générales de vente. Il peut être éventuellement accompagné par un document appelé « cahier des charges ».

La signature du devis par le client, suivi de la mention manuscrite « Bon pour accord », vaut confirmation de la mission. Tout devis signé est ainsi considéré comme une commande ferme et définitive de la prestation et ne peut pas donner lieu à une annulation.

Toute demande de modification de la commande initiale ne pourra se faire que par écrit et devra être acceptée par SAS Primasee. Dans ce cas, SAS Primasee se réserve la possibilité d'une facturation supplémentaire et d'une prolongation du délai d'exécution.

Article 4 - Engagements mutuels

SAS Primasee s'engage à exécuter la prestation selon les indications du client sous réserve d'impossibilités d'ordre techniques et/ou physiques (accident, problèmes de santé, conditions météorologiques...). SAS Primasee s'engage à constituer l'équipe nécessaire à la réalisation de la mission dans les règles de l'art. SAS Primasee remettra au client un premier montage vidéo avant le master final.

Le client s'engage quant à lui à mettre à disposition de SAS Primasee toutes les informations nécessaires à la réalisation de la prestation. En retour, SAS Primasee s'engage à garder confidentiels tous les éléments portés à sa connaissance.

Article 5 - Droits d'auteur et droits à l'image

Le client doit s'assurer de détenir tous les droits d'auteur des éléments transmis à SAS Primasee dans le cadre de la prestation définie dans le devis. De manière non exhaustive, ceci concerne les typographies, photographies, vidéos, textes, musiques, logos... SAS Primasee ne pourra être tenu responsable en cas de conflit juridique.

Le client doit s'assurer en outre que soient respectés les droits à l'image des personnes et biens filmés selon l'article 9 du code civil. Si toutefois des personnes refusaient d'être filmées, le client s'engage à en informer immédiatement SAS Primasee.

L'utilisation des vidéos engage la seule responsabilité du client ou d'un quelconque utilisateur. Il lui appartient à ce titre d'obtenir les autorisations nécessaires.

Article 6 - Propriété intellectuelle

Les vidéos constituent des œuvres de l'esprit, telles que définies par le code de la propriété intellectuelle (art. L112-2 CPI).

SAS Primasee se réserve le droit d'apposer sa signature sur toutes ses réalisations. Elle ne peut être retirée ou modifiée sans son autorisation écrite.

Tous les éléments créés pour le compte du client dans le cadre de la réalisation de la mission définie dans le devis sont la propriété de SAS Primasee. Les vidéos, photographies, sauvegardes de logiciel et musiques ne pourront être remis au client.

Pour autant, l'acquisition par le client des fichiers sources pourra faire l'objet d'un contrat spécifique et d'une facturation supplémentaire.

Le client s'engage à respecter la propriété intellectuelle de SAS Primasee sur l'ensemble de ses réalisations et à ne pas modifier ni altérer ses créations.

Article 7 - Règlement et conditions financières

Afin de confirmer définitivement la prestation, un acompte de 50% du montant total de la commande est demandé au client à la signature du devis. Le solde restant devra être réglé à réception de la facture. Si le règlement dépasse le délai de 60 jours, une pénalité de 5% du montant de la facture sera appliquée.

Tous les paiements se font par carte bancaire ou par virement.

Les offres de SAS Primasee sont présentées à titre indicatif. Tous les travaux sont susceptibles de faire l'objet de devis personnalisés.

Sauf mention contraire mentionnée dans le devis, celui-ci a une validité d'un mois.

Article 8 - Validation par le client

Toutes les étapes du processus de création devront être validées par le client qui s'engage à le faire dans des délais raisonnables. En l'absence de validation, SAS Primasee suspendra la mission jusqu'à réception d'un retour par mail.

Toute demande de modification d'un élément déjà validé entraînera une facturation supplémentaire.

Article 9 - Livraison

SAS Primasee s'engage à tenir les délais définis dans le devis.

SAS Primasee ne saura être tenu pour responsable d'un retard dans la livraison si le client met plus d'un jour ouvré à répondre aux sollicitations nécessaires au bon déroulement de la prestation.

L'ensemble des créations numériques sera remis par transfert de fichiers sur internet via une plateforme dédiée. Le client sera notifié de la réception de ces fichiers par courrier électronique.

Article 10 - Diffusion

Le client s'engage à informer SAS Primasee des supports de diffusion prévus ainsi que le public visé, et ce dès le début de la mission.

Le client s'engage à n'utiliser aucune version intermédiaire du projet. La version définitive pouvant être diffusée sera envoyée avec l'indication « PAD » (Prêt à diffuser).

Dans le cadre d'une diffusion TV, le client s'engage à indiquer à SAS Primasee tous les impératifs techniques liés au projet. SAS Primasee ne pourra être tenu responsable en cas de fichiers non conformes aux normes de diffusion TV.

Le client s'engage en outre à s'assurer que son projet respecte les contraintes et normes voulues par l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité avant le début de la prestation. SAS Primasee ne pourra ainsi être tenu responsable en cas de non-conformité du film.

Article 11 - Déplacement

Les devis envoyés aux clients sont hors frais de déplacement. Ces derniers comprennent toutes les dépenses nécessaires au transport, à la restauration et à l'hébergement des équipes de SAS Primasee et/ou des prestataires mandatés. Les frais de déplacement sont facturés sur la base d'un forfait sur-mesure élaboré pour chaque projet. Les factures ne comportent pas le détail de l'ensemble des dépenses. En aucun cas, Primasee ne transmettra les tickets et factures de déplacement.

Article 12 - Conditions atmosphériques défavorables

En cas d'intempéries survenant avant le départ, SAS Primasee ne pourra être tenu responsable de l'annulation ou du report de la prestation et ne sera tenu à aucun remboursement ni pénalité.

En cas de conditions météorologiques défavorables (pluies, tempêtes, orages, chutes de neige...) survenant sur le lieu du tournage en extérieur, SAS Primasee ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle de la prestation. SAS Primasee ne saurait également être tenu responsable de la dégradation des images due aux intempéries ni au bouleversement des conditions de tournage.

Lorsque la commande de prestation le permet, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 13 - Annulation et report de prestation

En cas de grèves ou d'accidents ne permettant pas de se rendre sur les lieux de la prestation, SAS Primasee s'engage à reconduire gratuitement la mission. Dans le cas où des frais de transports auraient déjà été engagés par le client, SAS Primasee ne procéderait pas au remboursement des dits frais.

En cas de désaccord avec le client, SAS Primasee s'engage au remboursement de la prestation sans pénalité.

Article 14 - Modification de la date de la prestation

La date de réalisation de la prestation audiovisuelle est réputée non modifiable. Cependant des modifications exceptionnelles peuvent intervenir, seulement après accord de SAS Primasee et selon ses disponibilités. En l'absence d'accord, le client pourra demander l'annulation de la prestation aux conditions spécifiées ci-dessous.

Article 15 - Conditions de résiliation

Le client dispose d'un délai de rétractation de sept jours à compter du lendemain de la signature de la commande. La rétractation sera effectuée par courrier électronique ainsi que par un courrier recommandé avec accusé de réception dont la date fera foi.

Passé ce délai, l'acompte versé lors de la signature ne sera pas restitué.

En cas de force majeure SAS Primasee se réserve le droit d'annuler une prestation audiovisuelle. En ce cas, SAS Primasee s'engage à rembourser l'acompte versé par le client et à le mettre en relation avec l'un de ses partenaires de confiance. En revanche, l'annulation ne donnera pas lieu au versement de dommages et intérêts.

La résiliation d'un contrat par SAS Primasee sera notifiée par courrier électronique ainsi que par un courrier recommandé avec accusé de réception dont la date fera foi.

Article 16 - Utilisation des créations par Primasee SAS

Le client autorise SAS Primasee à utiliser librement les vidéos et autres créations réalisées sur tous les supports existants ou à venir afin d'assurer la promotion de son activité professionnelle.

Le client accepte que son image soit utilisée sur les sites internet www.primasee.com; www.vincent-tesniere.com ainsi que sur les réseaux sociaux de SAS Primasee. Il accepte en outre que les travaux accomplis pour lui figurent dans les références de la société.

Le client dispose d'un droit de rétractation à tout moment et peut exercer son droit d'opposition par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale du siège social de SAS Primasee.

Article 17 - Responsabilités

Il est convenu que SAS Primasee se pourra être tenu responsable en cas de dommages causés aux fichiers, ou à tout autre document, après envoi.

Il est convenu en outre que SAS Primasee ne pourra être tenu responsable d'éventuelles pertes de bénéfices, troubles commerciaux que le client pourrait subir après diffusion ainsi que d'éventuelles réclamations formulées contre celui-ci.

Article 18 - Droits applicables

Les présentes conditions générales de vente, établies en français, sont applicables en France et dans le monde entier et sont soumises à la loi française.

En cas de litige, les parties retiennent la compétence exclusive du tribunal de Marseille.